

**Interdiction d'utilisation
des stades communaux
à LEFOREST**

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de préserver le bon état de la pelouse au stade Porez de Leforest.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires en vue d'éviter des accidents,

ARRETE N° 2026/004

Article 1 : Pour cette raison, l'accès au terrain en herbe du complexe Porez de LEFOREST Avenue François Mitterrand sera interdit du 31 Janvier au 01 Février 2026 inclus.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 29 Janvier 2026

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 29 Janvier 2026

Fait à Leforest, le 29 Janvier 2026



Le Maire,

Christian MUSIAL

AEF Leforest
Affiliation FFF: 500946
SIRET: 42155201900026

